



R é p u b l i q u e  
f r a n ç a i s e

## C O M M U N E D ' A M B È S

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 10 JUILLET 2024 À 18H30

Nombre membres élus : 23  
Nombre membres élus en exercice : 23  
Présents : 17  
Représentés : 06  
Votants : 23  
Absents : 00

Date de la convocation :  
3 juillet 2024

Certifié exécutoire  
Compte tenu de l'envoi en  
Préfecture le :

Et de la publication en ligne le :

Le Maire,

Le Conseil Municipal d'Ambès,  
Vu les articles L.2121-09 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,  
Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à l'Hôtel de Ville sous la  
Présidence de M. Gilbert DODOGARAY, Maire.

**PRÉSENTS :** Gilbert DODOGARAY, Maire ;  
Rémi PIET, Nicolas MUZOTTE, Muriel JOLIVET, Christian LAPEYRE, Pearl  
HIPPOLYTE, adjoints au Maire ;  
Dominique JOLIVET, Catherine RODRIGUEZ, Marie-Pierre FETIS, Antoine  
VIGNAUD, Marine SAAD, Enzo BORTOLATO, Sandrine VILLENAVE,  
Eléonore LAPORTA, Romain RITOU, Jean-Pierre MAZZON, Catherine  
LABARRERE, conseillers municipaux.

**ABSENT(S) REPRÉSENTÉ(S) :** Isabelle BESSE donne procuration à Gilbert  
DODOGARAY, Christiane HIPPOLYTE donne procuration à Pearl  
HIPPOLYTE, Sophie PARADOT donne procuration à Rémi PIET, Jean-Noël  
ELIPE donne procuration à Nicolas MUZOTTE, Franck DUMARTIN donne  
procuration à Christian LAPEYRE, Christophe BOURDIEU donne procuration à  
Enzo BORTOLATO

**SECRETARIE DE SÉANCE :** Nicolas MUZOTTE

#### DÉLIBÉRATION N° 059 07 2024 – RESSOURCES HUMAINES – CONVENTION DE GESTION DU CONTRAT D'ASSURANCE INCAPACITÉS DE TRAVAIL DU PERSONNEL AVEC LE CENTRE DE GESTION

*Présentation par Rémi PIET*

La Commune a conclu un contrat avec CNP Assurances, pour la couverture des risques incapacités du personnel. La prime annuelle afférente à ce contrat inclut les frais de gestion du contrat.

La gestion de ce contrat d'assurance peut être assurée sans surcoût au plan local par le Centre de Gestion qui propose ce service aux collectivités souscrivant des contrats avec CNP Assurances. Les frais de gestion lui sont, dans ce cas, directement versés par la Collectivité.

Cette solution présente de nombreux avantages, par un traitement de proximité des dossiers et la disponibilité d'un conseil technique au plan local.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **CONFIE** au Centre de Gestion de la Gironde la gestion du contrat conclu avec CNP Assurances pour la couverture des risques incapacités de travail du personnel ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à conclure et à signer la convention de gestion correspondante avec le Centre de Gestion, ci-annexée.

Fait et délibéré le 10 juillet 2024  
Pour expédition conforme.

Le Maire,  
Gilbert DODOGARAY

